



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MARDI 31 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le 31 mars, à dix-neuf heures et trente minutes
Le Conseil Municipal de la Commune de Neufmoutiers-en-Brie, légalement
Convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence
De Monsieur GUATIERI Pietro, Maire

Présents : Pietro GUATIERI, Vanessa DE GREEF, Yohan BOURDELAT, Alexandra CHEVALIER, Franck PRODEL, Yvana URSULET, Franck LORILLOT, Vanessa TRUGEON, Antonio MENDES DE ABREU, Reine Stéphanie MOLIERE, William DOUGLAS, Nuno DO NASCIMENTO, Liv ARLEN

Représentés : Anne-Laure AUGER par Vanessa DE GREEF, Didier GAMOT par Liv ARLEN

Absents et excusés :

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Date de la convocation du conseil municipal : 26.03.2026

Date de la publicité de la convocation : 26.03.2026

Le conseil désigne pour secrétaire de séance : Vanessa DE GREEF

Monsieur le Maire constate que l'assemblée remplit les conditions de quorum pour délibérer et proclame la validité de la séance.

La séance est déclarée ouverte à 19h30

Monsieur la Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Bernard CARMONA a démissionné de ses fonctions et qu'il est remplacé par le suivant sur sa liste soit Monsieur Didier GAMOT qui prend place au sein du Conseil Municipal.

Rappel de l'ordre du jour

Question formelle :

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2026

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026

Questions délibératives :

- 1 - Election des délégués au sein des différentes instances
- 2 - Fixation des modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)
- 3 - Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)
- 4 - Constitution des commissions communales
- 5 - Refacturation des consommations d'électricité de l'église communale
- 6 - Refacturation des frais d'enlèvement de dépôts sauvages
- 7 - Mise en place de la facturation des repas pour les agents communaux (hors personnel encadrant)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a eu une modification de la délibération de la constitution des commissions communales. En effet, pour la commission du centre communal d'action sociale (C.C.A.S.), l'élection des membres doit se faire à bulletins secret. Deux délibérations sont donc rajoutées à l'ordre du jour à savoir :

4 - La fixation du nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

5 – L'élection des membres du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Délibérations du conseil :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2026

Après en avoir délibéré, à 13 voix POUR (dont 1 pouvoir) et 2 voix CONTRES (dont 1 pouvoir) le Conseil Municipal :

VALIDE le procès-verbal de la séance du 25 février 2026.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2026

Après en avoir délibéré, à 13 voix POUR (dont 1 pouvoir) et 2 voix CONTRES (dont 1 pouvoir) le Conseil Municipal :

VALIDE le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.

1 - ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DES DIFFERENTES INSTANCES (N° DE_2026_014)

S.D.E.S.M. Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne

. Vocation intercommunale – 4 conseillers – (2 titulaires, 2 suppléants) Gestion de l'entretien de l'éclairage public - Travaux d'électrification.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21, L. 5212-7 et L. 5212-7-1,

Vu les statuts du syndicat intercommunal précité,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal il convient d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune au sein du comité du syndicat intercommunal du S.D.E.S.M. :

Vu les candidatures reçues :

Titulaires : Franck PRODEL

Antonio MENDES DE ABREU

Suppléants : Nuno DO NASCIMENTO

Vanessa TRUGEON

Vu les résultats de l'élection à main levée :

Titulaires : 15 voix pour (dont 2 pouvoirs)

Suppléants : 15 voix pour (dont 2 pouvoirs)

PROCLAME élus comme délégués de la commune de Neufmoutiers-en-Brie au comité du syndicat intercommunal du S.D.E.M. :

Délégués titulaires :

- Franck PRODEL

- Antonio MENDES DE ABREU

Délégués suppléants :

- Nuno DO NASCIMENTO

- Vanessa TRUGEON

S.I.E.T.O.M. Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères

. Vocation intercommunale – 4 conseillers – (2 titulaires, 2 suppléants) Gestion des ordures ménagères – Tri sélectif.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21, L. 5212-7 et L. 5212-7-1,

Vu les statuts du syndicat intercommunal précité,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal il convient d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune au sein du comité du syndicat intercommunal du S.I.E.T.O.M. :

Vu les candidatures reçues :

Titulaires : Anne-Laure AUGER

Yvana URSULET

Suppléants : Vanessa DE GREEF

Alexandra CHEVALIER

Vu les résultats de l'élection à main levée :

Titulaires : 15 voix pour (dont 2 pouvoirs)

Suppléants : 15 voix pour (dont 2 pouvoirs)

PROCLAME élus comme délégués de la commune de Neufmoutiers-en-Brie au comité du syndicat intercommunal du S.I.E.T.O.M. :

Délégués titulaires :

- Anne-Laure AUGER

- Yvana URSULET

Délégués suppléants :

- Vanessa DE GREEF

- Alexandra CHEVALIER

S.M.A.B. Syndicat Mixte pour l'Assainissement des Boues

. Vocation intercommunale - 2 conseillers – (1 titulaire, 1 suppléant)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21, L. 5212-7 et L. 5212-7-1,

Vu les statuts du syndicat intercommunal précité,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune au sein du comité du syndicat intercommunal du S.M.A.B. :

Vu les candidatures reçues :

Titulaire : Reine Stéphanie MOLIERE

Suppléant : Franck LORILLOT

Vu les résultats de l'élection à main levée :

Titulaire : 15 voix pour (dont 2 pouvoirs)

Suppléant : 15 voix pour (dont 2 pouvoirs)

PROCLAME élus comme délégués de la commune de Neufmoutiers-en-Brie au comité du syndicat intercommunal du S.M.A.B. :

Délégué titulaire :

-Reine Stéphanie MOLIERE

Délégué suppléant :

-Franck LORILLOT

S.y.A.G.E. Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres

. Vocation intercommunale – 2 conseillers – (1 titulaire, 1 suppléant)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21, L. 5212-7 et L. 5212-7-1,

Vu les statuts du syndicat intercommunal précité,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune au sein du comité du syndicat intercommunal du S.y.A.G.E. :

Vu les candidatures reçues :

Titulaire : Yohan BOURDELAT

Suppléant : Anne-Laure AUGER

Vu les résultats de l'élection à main levée :

Titulaire : 15 voix pour (dont 2 pouvoirs)
Suppléant : 15 voix pour (dont 2 pouvoirs)

PROCLAME élus comme délégués de la commune de Neufmoutiers-en-Brie au comité du syndicat intercommunal du S.y.A.G.E. :

Délégué titulaire :
-Yohan BOURDELAT
Délégué suppléant :
-Anne-Laure AUGER

S.M.A.E.P.B.B. Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Brie Boisée

. Vocation intercommunale – 4 conseillers – (2 titulaires, 2 suppléants)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21, L. 5212-7 et L. 5212-7-1,
Vu les statuts du syndicat intercommunal précité,
Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal il convient d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune au sein du comité du syndicat intercommunal du S.M.A.E.P.B.B. :
Vu les candidatures reçues :

Titulaires : Pietro GUATIERI
Franck PRODEL
Suppléants: William DOUGLAS
Yohan BOURDELAT

Vu les résultats de l'élection à main levée :

Titulaires : 15 voix pour (dont 2 pouvoirs)
Suppléants : 15 voix pour (dont 2 pouvoirs)

PROCLAME élus comme délégués de la commune de Neufmoutiers-en-Brie au comité du syndicat intercommunal du S.M.A.E.P.B.B. :

Délégués titulaires :
-Pietro GUATIERI
-Franck PRODEL
Délégués suppléants :
-William DOUGLAS
-Yohan BOURDELAT

S.I.A.E.P.A. Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement

. Vocation intercommunale - 2 conseillers – (1 titulaire, 1 suppléant)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21, L. 5212-7 et L. 5212-7-1,
Vu les statuts du syndicat intercommunal précité,
Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune au sein du comité du syndicat intercommunal du S.I.A.E.P.A. :
Vu les candidatures reçues :

Titulaire : Pietro GUATIERI
Suppléant : Franck LORILLOT

Vu les résultats de l'élection à main levée :

Titulaire : 15 voix pour (dont 2 pouvoirs)
Suppléant : 15 voix pour (dont 2 pouvoirs)

PROCLAME élus comme délégués de la commune de Neufmoutiers-en-Brie au comité du syndicat intercommunal du S.I.A.E.P.A. :

Délégué titulaire :
-Pietro GUATIERI
Délégué suppléant :

-Franck LORILLOT

C.N.A.S. Comité National d'Action Sociale

. Faisant office de comité d'entreprise - (1 délégué élu, 1 délégué agent, 1 correspondant agent)

Suite à appel à candidature, se porte candidat élu Yohan BOURDELAT

Vu les résultats de l'élection à main levée, **à l'unanimité des membres présents et représentés**, Yohan BOURDELAT est élu délégué élu du CNAS.

Sont nommés pour représenter la commune de Neufmoutiers-en-Brie :

Délégué élu : Yohan BOURDELAT
Délégué agent : Cynthia FLEURY
Correspondant agent : Roxane LIDOVE

Correspondant Défense

En relation avec l'interlocuteur du Ministère de la Défense - (1 élu) Suite à appel à candidature, se porte candidat pour correspondant : Anne-Laure AUGER

Vu les résultats de l'élection à main levée, **à l'unanimité des membres présents et représentés**, Anne-Laure AUGER est élu correspondant Défense pour la commune de Neufmoutiers-en-Brie.

Tirage au sort des Jurys d'Assises

(1 représentant)

Suite à appel à candidature, se porte candidat pour représentant : Liv ARLEN

Vu les résultats de l'élection à main levée, **à l'unanimité des membres présents et représentés**, Liv ARLEN est élu représentant au Tirage au sort des Jurys d'Assises pour la commune de Neufmoutiers-en-Brie.

2 - FIXATION DES MODALITES DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) (N° DE_2026_015)

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'à la suite de son renouvellement général, il convient de procéder à la constitution de la commission d'appel d'offres (CAO).

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 1411-5, L. 1414-2, L. 2121-21 et D. 1411-3 à D. 1411-5 ;

Considérant que la population de la commune est inférieure à 3 500 habitants ;

Considérant qu'à ce titre, la CAO doit être composée du Maire ou de son représentant (Président), de trois membres titulaires et de trois membres suppléants ;

Considérant que tous les membres titulaires et suppléants (à l'exception du Président) doivent être élus par le Conseil municipal en son sein ;

Considérant que cette élection repose sur un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, les titulaires et les suppléants étant élus simultanément sur la même liste ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les conditions de dépôt des listes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

DÉCIDE :

Article 1 : L'élection des membres de la CAO s'effectuera au scrutin secret, sauf si le Conseil municipal **décide à l'unanimité** de ne pas y procéder lors de la séance d'élection.

Article 2 : Les listes de candidats devront comporter au maximum trois noms pour les sièges de titulaires et trois noms pour les sièges de suppléants. Les listes incomplètes sont autorisées, mais le nombre de suppléants présentés doit être égal au nombre de titulaires présentés.

Article 3 : Les listes de candidats devront être déposées auprès de Monsieur le Maire directement en séance

avant l'ouverture du scrutin.

3 - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)(N° DE_2026_016)

Le Maire indique au Conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 1411-5, L. 1414-2, L. 2121-21 et D. 1411-3 à D. 1411-5 ;

Vu la délibération n° DE_2026_015 en date du 31 mars 2026 fixant les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la CAO ;

Considérant que la CAO de la commune est présidée de droit par le Maire ou l'élu(e) à qui il a donné délégation à cet effet par arrêté, et que le représentant du Maire à la présidence ne peut être l'un des membres élus de la commission ;

Considérant qu'il convient d'élire 3 membres titulaires et 3 membres suppléants au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Maire constate qu'une liste a été valablement déposée :

Liste 1 :

Titulaires : Vanessa DE GREEF, Yvana URSULET, Franck LORILLOT

Suppléants : Anne-Laure AUGER, Franck PRODEL, William DOUGLAS

Il est procédé aux opérations de vote. Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel : 13

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Quotient électoral (Suffrages exprimés 15/3 (nombre de postes à pourvoir)) : 5

Listes	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués au quotient	Nombre de sièges	Reste	Nombre de sièges
Liste 1	13	$15/5 = 3$	3	$15 - (3 \times 5) = 0$	0

Ont obtenu :

La liste 1 : **15** voix

(Le cas échéant, détailler la répartition des sièges au quotient puis au plus fort reste).

Le Conseil municipal, après avoir procédé aux opérations de vote,

DÉCIDE :

Article 1 : Sont proclamés membres de la Commission d'Appel d'Offres :

En qualité de membres titulaires :

- Vanessa DE GREEF
- Yvana URSULET
- Franck LORILLOT

En qualité de membres suppléants :

- Anne-Laure AUGER
- Franck PRODEL
- William DOUGLAS

Article 2 : Il est rappelé que la présidence de cette commission est assurée par le Maire ou son représentant dûment désigné par arrêté.

4 – FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) (N° DE_2026_017)

Le Maire expose au conseil municipal que l'article R. 123-7 du code de l'action sociale et des familles dispose

que « Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est présidé par le Maire. Il comprend en nombre égal, au maximum quatre membres élus en son sein par le conseil municipal et quatre membres nommés par le Maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6.

Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal ».

Le Maire propose alors au conseil municipal de fixer à neuf, le nombre de membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

Ceci exposé, cette proposition est approuvée, à l'unanimité des membres présents et représentés.

5 – ELECTION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) (N° DE_2026_018)

Le Maire rappelle au conseil municipal que selon les dispositions des articles L. 123-4 et suivants du code de l'action sociale et des familles, un centre communal d'action sociale dans chaque commune anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques ou privées.

Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables.

Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire.

Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité.

L'établissement du dossier et sa transmission constituent une obligation, indépendamment de l'appréciation du bien-fondé de la demande.

Le Maire rappelle que le centre communal d'action sociale est administré par un conseil d'administration présidé par le Maire et qui comprend, outre son président, des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal et des membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Au nombre des membres nommés doit figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations des personnes handicapées du département.

Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale.

Le Maire rappelle que le conseil municipal, par délibération n°DE_2026_17, du 31 mars 2026, a fixé à neuf le nombre d'administrateurs désignés par le conseil municipal en son sein.

Le conseil municipal procède alors à l'élection des neuf administrateurs du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, à bulletins secrets, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les listes des candidats suivants ont été présentées par les conseillers municipaux :

Liste 1 :

- Vanessa DE GREEF
- Alexandra CHEVALIER
- Reine Stéphanie MOLIERE
- Antonio MENDES DE ABREU

Liste 2 :

- Liv ARLEN

Les résultats du dépouillement du vote sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 13

Quotient électoral : $\frac{\text{nombre de suffrages exprimés}}{\text{nombre de sièges à pourvoir}} = \frac{15}{4} = 3,75$

Ont obtenu :

Listes	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués au quotient	Nombre de sièges	Reste	Nombre de sièges
Liste 1	13	$13/3,75 = 3,466$	3	$13 (3 \times 3,75) = 1,75$	0
Liste 2	2	$2/3,75 = 0,53$	0	$2 - (0 \times 3,75) = 2$	1

Ont été proclamés administrateurs du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- Vanessa DE GREEF
- Alexandra CHEVALIER
- Reine Stéphanie MOLIERE
- Liv ARLEN

6 - CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES (N° DE_2026_019)

COMMISSION URBANISME – TRAVAUX – ENTRETIEN DES BATIMENTS ET VOIRIES - EAU ET ASSAINISSEMENT

. Vocation communale - Projets. Aménagement de la commune. Gestion/entretien du patrimoine communal. Chemins ruraux et voiries. Electrification. Eau et Assainissement.

À la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de constituer la commission urbanisme, travaux, entretien des bâtiments et voiries, eau et assainissement.

Vu la proposition de Monsieur le Maire :

Proposition : 6 membres – (1 président, 5 conseillers)

Président : Pietro GUATIERI

Membres : Franck PRODEL

Vanessa TRUGEON

Nuno DO NASCIMENTO

William DOUGLAS

Antonio MENDES DE ABREU

Vu les résultats de l'élection à main levée : adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

Président : Pietro GUATIERI

Membres : Franck PRODEL

Vanessa TRUGEON

Nuno DO NASCIMENTO

William DOUGLAS

Antonio MENDES DE ABREU

La COMMISSION URBANISME – TRAVAUX – ENTRETIEN DES BATIMENTS ET VOIRIES - EAU ET ASSAINISSEMENT est donc composée ainsi :

Président : Pietro GUATIERI

Membres : Franck PRODEL

Vanessa TRUGEON

Nuno DO NASCIMENTO

William DOUGLAS

Antonio MENDES DE ABREU

COMMISSION COMMUNICATION

. Vocation communale - Elaboration du "Petit Journal", des "Infos Mairie" aux administrés. Site internet.

À la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de constituer la commission communication.

Vu la proposition de Monsieur le Maire :

Proposition : 6 membres – (1 président, 5 conseillers)

Président : Pietro GUATIERI
Membres : Alexandra CHEVALIER
Yohan BOURDELAT
Vanessa DE GREEF
Anne-Laure AUGER
Yvana URSULET

Vu les résultats de l'élection à main levée : adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

Président : Pietro GUATIERI
Membres : Alexandra CHEVALIER
Yohan BOURDELAT
Vanessa DE GREEF
Anne-Laure AUGER
Yvana URSULET

La COMMISSION COMMUNICATION est donc composée ainsi :

Président : Pietro GUATIERI
Membres : Alexandra CHEVALIER
Yohan BOURDELAT
Vanessa DE GREEF
Anne-Laure AUGER
Yvana URSULET

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET ANIMATION

. Vocation communale - Liaison avec les associations sportives et culturelles. Jeunesse et Sports. Organisation des fêtes et cérémonies.

À la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de constituer la commission vie associative et animation.

Vu la proposition de Monsieur le Maire :

Proposition : 7 membres – (1 président, 6 conseillers)

Président : Pietro GUATIERI
Membres : Yohan BOURDELAT
Alexandra CHEVALIER
Vanessa DE GREEF
Franck LORILLOT
Anne-Laure AUGER
Reine Stéphanie MOLIERE

Vu les résultats de l'élection à main levée : adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

Président : Pietro GUATIERI
Membres : Yohan BOURDELAT
Alexandra CHEVALIER
Vanessa DE GREEF
Franck LORILLOT
Anne-Laure AUGER
Reine Stéphanie MOLIERE

La COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET ANIMATION est donc composée ainsi :

Président : Pietro GUATIERI
Membres : Yohan BOURDELAT
Alexandra CHEVALIER
Vanessa DE GREEF
Franck LORILLOT
Anne-Laure AUGER
Reine Stéphanie MOLIERE

COMMISSION DE LA VIE SCOLAIRE

. Vocation communale - Equipement et investissements scolaires. Achat des fournitures scolaires. Régie Cantine. Péricolaire et Extra-scolaire.

À la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de constituer la commission de la vie scolaire.

Vu la proposition de Monsieur le Maire :

Proposition : 3 membres – (1 président, 2 conseillers)

Président : Pietro GUATIERI
Membres : Vanessa DE GREEF
Vanessa TRUGEON

Vu les résultats de l'élection à main levée : adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

Président : Pietro GUATIERI
Membres : Vanessa DE GREEF
Vanessa TRUGEON

La COMMISSION DE LA VIE SCOLAIRE est donc composée ainsi :

Président : Pietro GUATIERI
Membres : Vanessa DE GREEF
Vanessa TRUGEON

COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES - GESTION DU CIMETIERE

Vocation communale - Gestion des relations sociales. Organisation générale. Personnel communal. Projet civique et sécurité. Gestion du cimetière.

À la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de constituer la commission des affaires générales – gestion du cimetière.

Vu la proposition de Monsieur le Maire :

Proposition : 3 membres – (1 président, 2 conseillers dont 1 pour le cimetière)

Président : Pietro GUATIERI
Membre : Alexandra CHEVALIER
Vanessa TRUGEON

Vu les résultats de l'élection à main levée : adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

Président : Pietro GUATIERI
Membre : Alexandra CHEVALIER
Vanessa TRUGEON

La COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES – GESTION DU CIMETIERE est donc composée ainsi :

Président : Pietro GUATIERI
Membre : Alexandra CHEVALIER
Vanessa TRUGEON

COMMISSION FINANCES - VIE ECONOMIQUE – COMMERCE – CONTROLE DE GESTION

. Vocation communale - Elaboration du budget puis étude en commun par le Conseil Municipal.

À la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de constituer la commission finances - vie économique - commerce.

Vu la proposition de Monsieur le Maire :

Proposition : 6 membres – (1 président, 5 conseillers)

Président : Pietro GUATIERI
Membres : Vanessa DE GREEF
Yvana URSULET
Franck PRODEL

Nuno DO NASCIMENTO
William DOUGLAS

Vu les résultats de l'élection à main levée : adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

Président : Pietro GUATIERI
Membres : Vanessa DE GREEF
Yvana URSULET
Franck PRODEL
Nuno DO NASCIMENTO
William DOUGLAS

La COMMISSION FINANCES - VIE ECONOMIQUE - COMMERCE - CONTROLE DE GESTION est donc composée ainsi :

Président : Pietro GUATIERI
Membres : Vanessa DE GREEF
Yvana URSULET
Franck PRODEL
Nuno DO NASCIMENTO
William DOUGLAS

COMMISSION REVISION DES LISTES ELECTORALES

. Vocation communale -Contrôle des listes électorales.

À la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de constituer la commission révisions des listes électorales.

3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission et 2 autres conseillers municipaux pour la désignation si deux listes seulement ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement.

Soit :

- Franck PRODEL
- Yvana URSULET
- Franck LORILLOT
- Liv ARLEN
- Didier GAMOT

Vu les résultats de l'élection à main levée : adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

- Franck PRODEL
- Yvana URSULET
- Franck LORILLOT
- Liv ARLEN
- Didier GAMOT

La COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES est donc composée ainsi :

- Franck PRODEL
- Yvana URSULET
- Franck LORILLOT
- Liv ARLEN
- Didier GAMOT

7 - REFACTURATION DES CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE DE L'EGLISE COMMUNALE (N° DE_2026_020)

Le Conseil municipal de la commune de Neufmoutiers-en-Brie,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'église communale est mise à disposition pour la célébration de messes et d'activités cultuelles,

Considérant que certaines de ces utilisations entraînent des consommations d'électricité supportées par la

commune,

Considérant la nécessité d'assurer une équité dans la prise en charge des dépenses publiques,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver le principe de refacturation des consommations d'électricité liées à l'utilisation de l'église communale au bénéficiaire desdites utilisations (paroisse ou association concernée).

Article 2 : De fixer les modalités de calcul de cette refacturation comme suit :

- sur la base d'un relevé réel des consommations. Considérant la consommation moyenne mensuelle de 20 kWh sur l'année 2025, le volume consommé supérieur à 20 kWh sera refacturé.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention ou document nécessaire à la mise en œuvre de cette refacturation.

Article 4 : Les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal.

8 - REFACTURATION DES FRAIS D'ENLEVEMENT DE DEPOTS SAUVAGES (N° DE _2026_021)

Le Conseil municipal de la commune de Neufmoutiers-en-Brie,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement,

Considérant la recrudescence des dépôts sauvages sur le territoire communal,

Considérant que leur enlèvement engendre des coûts pour la collectivité,

Considérant la nécessité de responsabiliser les auteurs de ces infractions,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver le principe de refacturation aux contrevenants des frais engagés par la commune pour l'enlèvement des dépôts sauvages.

Article 2 : De fixer le montant de cette refacturation sur la base du coût réel (main-d'œuvre, matériel, transport, traitement des déchets).

Article 3 : De préciser que cette refacturation pourra être appliquée dès lors que l'auteur du dépôt est identifié.

Article 4 : D'autoriser Monsieur/Madame le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

Article 5 : Les recettes seront inscrites au budget communal.

9 - MISE EN PLACE DE LA FACTURATION DES REPAS POUR LES AGENTS COMMUNAUX (HORS PERSONNEL ENCADRANT) (N° DE _2026_022)

Le Conseil municipal de la commune de Neufmoutiers-en-Brie

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le service de restauration scolaire mis en place par la commune,

Considérant que les agents affectés à l'encadrement des enfants pendant le temps de restauration prennent leur repas sur place dans le cadre de leurs missions,

Considérant que les autres agents communaux (administratifs et techniques) peuvent être amenés à bénéficier du service de restauration scolaire,

Considérant la nécessité d'encadrer et d'harmoniser les conditions d'accès et de participation financière à ce service,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

DÉCIDE :

Article 1 : De maintenir la gratuité des repas pour les agents assurant une mission d'encadrement des enfants pendant le temps de restauration scolaire, compte tenu des contraintes liées à leurs fonctions.

Article 2 : De mettre en place la facturation des repas pour les agents communaux administratifs et techniques souhaitant bénéficier du service de restauration scolaire.

Article 3 : De fixer le tarif des repas pour ces agents au coût facturé à la commune par le prestataire de restauration, sans prise en charge financière par la collectivité.

Article 4 : De préciser que l'accès à ce service est conditionné à une inscription préalable des agents via le portail « espace famille » de la commune, permettant :

- la réservation des repas,
- le suivi des consommations,
- la facturation mensuelle.

Article 5 : De préciser que les repas feront l'objet d'une facturation mensuelle, selon les modalités identiques à celles appliquées aux familles utilisatrices du service de restauration scolaire.

Article 6 : D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre ce dispositif et à signer tout document afférent.

Article 7 : Les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal.

Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal (article L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT) :

- Signature d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'un montant de 6 000€ TTC avec la sté de M. JAKUBCZAK pour la réfection des voiries de la rue Saint-Gilles, la route des bossus et la route du Bois Breton.
- Signature du devis CAP MONDE pour le séjour classe découvertes du 17/06/2026 au 19/06/2026 à Londres avec participation de la mairie à hauteur de 3 000€ TTC.
- Arrêté prit pour mission confié à un avocat.
- Demande d'une subvention d'état au titre du programme S pour le projet de système anti-intrusion de l'école, dans le cadre du PPMS, à hauteur de 80% du montant du projet estimé à 8 687,39€ HT.
- Demande d'une subvention d'état au titre du programme S pour le projet de réhausse de la clôture de l'école, dans le cadre du PPMS, à hauteur de 80% du montant du projet estimé à 47 707,26€ HT.

Clôture de la séance à 20h29.

Pietro GUATIERI
Président de séance



Vanessa DE GREEF
Secrétaire de séance





FEUILLET DE CLOTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MARDI 31 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le 31 mars, à dix-neuf heures et trente minutes
Le Conseil Municipal de la Commune de Neufmoutiers-en-Brie, légalement
Convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence
De Monsieur GUATIERI Pietro, Maire

Présents : Pietro GUATIERI, Vanessa DE GREEF, Yohan BOURDELAT, Alexandra CHEVALIER, Franck PRODEL, Yvana URSULET, Franck LORILLOT, Vanessa TRUGEON, Antonio MENDES DE ABREU, Reine Stéphanie MOLIERE, William DOUGLAS, Nuno DO NASCIMENTO, Liv ARLEN

Représentés : Anne-Laure AUGER par Vanessa DE GREEF, Didier GAMOT par Liv ARLEN

Absents et excusés :

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Date de la convocation du conseil municipal : 26.03.2026

Date de la publicité de la convocation : 26.03.2026

Le conseil désigne pour secrétaire de séance : Vanessa DE GREEF

N° d'ordre	Délibérations	Statut
DE_2026_014	Election des délégués au sein des différentes instances	<u>APPROUVE</u>
DE_2026_015	Fixation des modalités de dépôts des listes pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)	APPROUVE
DE_2026_016	Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)	<u>APPROUVE</u>
DE_2026_017	Fixation du nombre d'administrateurs du centre communal d'action sociale (C.C.A.S.)	<u>APPROUVE</u>
DE_2026_018	Election des membres du centre communal d'action sociale (C.C.A.S.)	<u>APPROUVE</u>
DE_2026_019	Constitution des commissions communales	<u>APPROUVE</u>
DE_2026_020	Refacturation des consommations d'électricité de l'église communale	APPROUVE
DE_2026_021	Refacturation des frais d'enlèvement de dépôts sauvages	APPROUVE
DE_2026_022	Mise en place de la facturation des repas pour les agents communaux (hors personnel encadrant)	APPROUVE

Pietro GUATIERI
Président de séance

Vanessa DE GREEF
Secrétaire de séance